



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi, 6 mars 2017, à 19 h 30** au Centre communautaire Manège Militaire à laquelle sont présents les conseillers Daniel Fréchette, Marilyn Matheson, Martin Jones, Delmar Fisher et Alain Villemure, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Karen Blouin, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mars 2017 tel que présenté.

L'ordre du jour se présente comme suit, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 6 mars 2017
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 février 2017 et de la séance extraordinaire du 9 février 2017
4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Environnement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Vente 2017 des immeubles pour défaut de paiement des taxes
 - 8.3 Contrat avec le MTQ pour balayage et nettoyage de chaussées
 - 8.4 Rapport annuel 2016 du Service des Incendies de Bury
 - 8.5 Offres de service pour la restauration du plancher au Centre Communautaire Manège Militaire
 - 8.6 Acceptation de démission d'un conseiller municipal
 - 8.7 Avril est le mois de la jonquille
 - 8.8 Mise aux normes - inspection électrique et thermographique des bâtiments municipaux
 - 8.9 Personne désignée pour la gestion des cours d'eau
 - 8.10 Représentant municipal auprès du réseau biblio de l'Estrie
 - 8.11 Appuie à la MRC du Haut-Saint-François dans son appel de projets aux programmes Québec branché et Brancher pour innover
 - 8.12 Entente intermunicipale Internet haute vitesse

2017-03-025



No de résolution
ou annotation

8.13 Annulation de la demande au PIQM dans le cadre du projet de rénovation de la caserne d'incendie

8.14 Projet « Un arbre pour l'avenir »

9. Législation

10. 2^{ième} période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

11. Varia et affaires nouvelles

12. Information des membres du Conseil

13. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi, le 3 avril 2017, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 février et de la séance extraordinaire du 9 février.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 6 février 2017 et de la séance extraordinaire du 9 février, tel que déposé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)

Des questions ont été amenées concernant:

- Si pour bientôt une politique sur l'obtention de sable
- Piézomètre – le problème d'alarme persiste ou il a été corrigé
- Port de vêtements de couleur bleu est obligatoire? L'employeur qui exige – doit payer!
- Quel employé porte la salopette orange?
- Calendrier
- Les gens pourront-ils jouer sur le terrain avec leurs propres bâtons si le golf est fermé?
- Prêt pour le réservoir – c'est déjà payé?
- Qualité de l'eau – beaucoup de calcaire – est-ce que la municipalité prévoit intervenir pour corriger cette situation?
- Prêt camion – lequel?
- Problème de poules - Avait des poules et a du s'en débarrasser en raison de la réglementation. Demande si le règlement pourrait être modifié pour permettre aux citoyens d'en avoir. Ouverture de la part de la municipalité.

5. Dépôt de la correspondance du mois

La directrice générale mentionne qu'il n'y a pas de correspondance particulière.

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. Rapports des comités

7.1 Administration

7.2 Sécurité publique

7.3 Travaux publics

7.4 Urbanisme et Environnement

7.5 Loisirs, sport et culture

8. Affaires nouvelles

2017-03-026



2017-03-027
No de résolution
ou annotation

8.1 Liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 75 064.48\$

QUE le rapport soit classé sous le numéro 02-2017 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Vente 2017 des immeubles pour défaut de paiement des taxes

ATTENDU QUE conformément aux articles 1022 et suivants du *Code Municipal*, le secrétaire trésorier doit préparer une liste des personnes endettées envers la municipalité;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal demande à la MRC du Haut-Saint-François de vendre, pour défaut de paiement des taxes, les immeubles identifiés ci-dessous :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à enchérir sur les immeubles de sa municipalité lors de la vente 2017 pour non paiement de taxes foncières.

Matricule	Adresse (Bury, JOB 1J0)	Taxes municipales	Cadastre
2443 66 9759.00.0000	730, Route 255 Nord	6 570.54 \$	4 773 020
2637 55 6873.00.0000	580 à 584, rue Main	13 804.50 \$	4 773 209
2638 70 4637.00.0000	504, rue Tambs	3 905.16 \$	4 773 284 4 774 818
2737 35 3651.00.0000	660, rue Brooks	3 401.25 \$	4 773 340
3639 55 2254.00.0000	Route 214	2 917.89 \$	4 773 596 4 774 286
Biens non réclamés – réforme cadastrale			
2243 80 8216.00.0000	Route 255 Nord	45.22 \$	4 774 719
2337 43 3042.00.0000	Enclave	34.43 \$	4 774 324
2339 83 3653.00.0000	Enclave	12.83 \$	4 774 776
2539 42 0620.00.0000	Route 255 Nord	55.72 \$	4 774 385
2636 19 3297.00.0000	Enclave	12.83 \$	4 774 355



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

2637 58 6836.00.0000	Rue Saint-Paul	40.04 \$	4 774 308
2637 63 3102.00.0000	Enclave	18.03 \$	4 774 753
2637 66 0566.00.0000	Rue Grey	12.83 \$	4 774 410
2637 81 4488.00.0000	Rue McIver	23.56 \$	4 774 382
2637 87 1128.00.0000	Enclave	12.83 \$	4 774 314
3246 31 3182.00.0000	Route 108	73.28 \$	4 774 270
3246 31 6191.00.0000	Route 108	18.56 \$	4 774 778
3338 49 9666.00.0000	Enclave	38.49 \$	4 774 349
3643 77 2149.00.0000	Ch.de Gould Station	80.73 \$	4 774 768
3743 30 3949.00.0000	Ch.de Gould Station	43.65 \$	4 774 329
3839 36 7318.00.0000	Enclave	16.27 \$	4 774 290
3840 07 6274.00.0000	Route 214	28.53 \$	4 774 289
TOTAL		31 167.17 \$	

Plus les frais encourus et les taxes scolaires pour chacun des immeubles.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.3 Contrat avec le MTQ pour balayage et nettoyage de chaussées

2017-03-029

ATTENDU QUE la municipalité s'est doté d'un équipement pour faire le balayage de rues par ses employés du service des travaux publics;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une proposition pour faire le balayage sur les routes du MTQ dans notre municipalité et que cette offre a été acceptée;

ATTENDU QUE ces travaux font l'objet d'une entente d'une durée d'un an incluant une clause de renouvellement pour les deux années subséquentes;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière et le maire le cas échéant à signer pour et au nom de la municipalité de Bury le contrat portant le numéro de dossier 9007-17-PZ01 au prix annuel forfaitaire de 1 680 \$.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.4 Rapport annuel 2016 du Service des Incendies de Bury

2017-03-030

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR le conseiller Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU D'ACCEPTER le rapport annuel du Service des incendies, pour l'année 2016, afin de répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François.

ET DE faire parvenir une copie des rapports à la MRC du Haut-Saint-François.



ADOPTÉ UNANIMEMENT

No de résolution
ou annotation

2017-03-031

8.5 Offres de service pour la restauration du plancher au Centre Communautaire Manège Militaire

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury projette de restaurer le plancher au Centre Communautaire Manège Militaire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a demandé une soumission;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de Planchers Laforest (2010) Inc au montant de 5 505.37 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2017-03-032

8.6 Acceptation de démission d'un conseiller municipal

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Steve Nadeau a signifié sa démission dans une lettre qu'il a remise à la Directrice générale le 3 février 2017.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU QUE le Conseil accepte la démission déposée par le conseiller Steve Nadeau, effectif le 1^{er} mars, 2017.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2017-03-033

8.7 Avril est le mois de la jonquille

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU de décréter le mois d'avril «Mois de la jonquille».

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.8 Mise aux normes - inspection électrique et thermographique des bâtiments municipaux

2017-03-034

ATTENDU QUE la MMQ - Mutuelle des municipalités du Québec a mandaté un de leur technicien pour une inspection électrique et thermographique de tous nos bâtiments municipaux ayant comme but de se conformer dans l'application des pratiques de gestion des risques et de prévention ;

ATTENDU QUE le technicien en thermographie a inspecté 28 équipements électriques en compagnie d'un employé municipal ;

ATTENDU QUE cette inspection vise à déceler les anomalies les plus fréquentes et se limite aux composantes majeures des installations ;

ATTENDU QU'IL est important que les anomalies décelées soient vérifiées et corrigées;

PAR CONSEQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU de donner un mandat à un électricien certifié qui devra vérifier et corriger les anomalies répertoriées dans le rapport d'inspection complété par le technicien de la MMQ suite à sa visite de nos bâtiments et de transmettre la listes des correctifs apportés à la MMQ dans un délai de 90 jours.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.9 Personne désignée pour la gestion des cours d'eau

2017-03-035

CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau est intervenue entre la municipalité et la MRC du Haut-Saint-François conformément à l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de la réalisation de l'objet de l'entente, la municipalité doit procéder à la nomination d'au moins un employé qui exerce les pouvoirs de personne désignée au sens de l'article 105 de la loi;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit que la municipalité doit informer la MRC du choix de l'employé ou, selon le cas, de ses employés qui exercent la fonction de personne(s) désignée(s) au sens de l'article 105 de la loi lorsqu'elle procède à une nomination;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
ET EST RÉSOLU que le conseil de la municipalité de Bury nomme Mme Karen Blouin directrice générale et secrétaire-trésorière et M. Fernando



No de résolution
ou annotation

Rosas inspecteur municipal pour exercer les pouvoirs de personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales tel que prévu dans l'entente relative à la gestion des cours d'eau.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.10 Représentant municipal auprès du réseau biblio de l'Estrie

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU de nommer monsieur Alain Villemure comme représentant de la bibliothèque municipale de Bury et de transmettre une copie de la résolution à Réseau Biblio de l'Estrie.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.11 Appuie à la MRC du Haut-Saint-François dans son appel de projets aux programmes Québec branché et Brancher pour innover

ATTENDU QUE 2 nouveaux programmes gouvernementaux «Québec branché» au provincial et «Brancher pour innover» au fédéral qui visent à rendre accessible l'internet haute vitesse en milieu rural;

ATTENDU QUE la MRC se propose de présenter un projet afin d'améliorer la couverture et le signal dans le Haut-Saint-François;

ATTENDU QUE la municipalité est déjà partenaire avec la MRC dans le projet précédent qui a permis d'instaurer un réseau internet haute vitesse sur le territoire;

2014

PAR CONSEQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU d'appuyer l'organisme à but non lucratif «Communication Haut-Saint-François» - à qui la MRC du Haut-Saint-François a confié la gestion de son réseau internet - dans son appel de projets aux programmes Brancher pour innover au gouvernement fédéral et Québec branché au gouvernement provincial afin d'obtenir du financement pour mettre à niveau le réseau internet haute vitesse existant et faire qu'encore plus de citoyens du Haut-Saint-François bénéficient d'une connexion internet à un coût comparable à ceux des services offerts en milieu urbain, d'un réseau plus fiable, plus étendu, doté d'une technologie LTE plus puissante et dont les mises à jour peuvent s'effectuer à distance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.12 Entente intermunicipale Internet haute vitesse

ATTENDU QUE la municipalité a adopté en date du 14 septembre, 2009 la résolution 2009-09-123 relative à une entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François;

ATTENDU QUE la MRC désire céder une partie des éléments de cette entente à «Communication Haut-Saint-François», un organisme à but non lucratif dûment constitué;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ascot Corner a signifié son intention de se retirer de l'entente intermunicipale avant son échéance;

2017-03-036

2017-03-037

2017-03-038



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier cette entente intermunicipale pour permettre un tel transfert et un tel retrait, et ce, conformément à l'article 4 de l'entente intermunicipale; 2014

PAR CONSEQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette

ET RÉSOLU que l'entente intermunicipale soit modifiée conformément aux documents de modification joints à la présente résolution, lesquels seront, après adoption par l'ensemble des municipalités membres de l'entente, annexés à l'«Entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François» signée en 2009 pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.13 Annulation de la demande numéro 558 065 au PIQM dans le cadre du projet de rénovation de la caserne d'incendie

2017-03-039

ATTENDU QUE l'agrandissement de la caserne actuelle ne permettrait pas d'obtenir la conformité avec toute les normes du code du bâtiment;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU D'autoriser l'annulation du projet numéro 558 065 au PIQM pour la rénovation de la caserne incendie de Bury et de refaire la demande au PIQM pour la construction d'une nouvelle caserne;

DE désigner la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Karen Blouin, à signer pour et au nom de la Municipalité les documents concernant la l'annulation de la demande de rénovation et la nouvelle demande pour la construction d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités sous volet 5.1.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.14 Projet « Un arbre pour l'avenir / A tree for the futur

2017-03-040

ATTENDU QUE chaque année le ministère des Forêts., de la Faune et des Parcs du Québec offre des arbres gratuitement;

ATTENDU QUE ce projet sera réaliser conjointement avec CLC - Community learning center / Centre scolaire communautaire - afin de sensibiliser les jeunes et la population à l'importance et au respect de l'arbre et des forêts;

ATTENDU QUE sur condition de l'acception du projet, la distribution des arbres est prévue le 26 mai 2017 sur le site du jardin communautaire de Bury

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU D'autoriser la réalisation du projet « Un arbre pour l'avenir / A tree for the future »

ADOPTÉ UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

9. Législation

10. 2^e période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)

Des questions ont été amenées:

- 7.2 – est-ce la municipalité qui a organisé la fête d'hiver? Est-ce qu'ils ont été payés?
- 8.3 – Est-ce que la municipalité a fait l'étude économique pour valider si ça vaut la peine?
- 8.5 – C'est quoi le problème avec le plancher? Il y a un trou? Ça ne brille plus? Dangereux?
- 8.6 – Pourquoi payer un cours s'il est parti?
- 8.13 – Est-ce que la municipalité va chercher un autre endroit?
- 8.14 - Est-ce qu'il y avait un coup rattaché au projet?
- Chien errant
- Point 22; 25; 29; 56; 80 dans la liste des comptes.

11. Varia et affaires nouvelles

Sans objet

12. Information des membres du Conseil

13. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20h30.

La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra lundi, le 3 avril 2017, à 19 h 30, au centre communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants:

Je, soussigné, Karen Blouin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions suivantes: 2017-03-028; 2017-03-029; 2017-03-031.

Signé ce 7 mars 2017,

Karen Blouin, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Walter Dougherty, Maire

2017-03-041